

Début de la séance: 8.15 heures

Présents:

C S V

WOLTER Michel, bourgmestre
PIRROTTE Frank, échevin
STURM Richard, échevin
SCHOLLER Guy, conseiller
HAMES Joseph, conseiller
SCHMIT Danielle, conseillère
KIRWEL Christian

L S A P

CRUCHTEN Yves, conseiller
RUCKERT Arsène, conseiller
DUPREL Mireille, conseillère
THIRY-DE BERNARDI Monique, conseillère
CIUCA Patrick, conseiller

DÉI GRÉNG

SIEBENALER-THILL Josée-Anne,
échevine
KIHN Anne, conseillère

D P

FUNCK Nico, conseiller, excusé

ORDRE DU JOUR

Séance publique

- 1. Communications du collège des bourgmestre et échevins**
- 2. Politique**
 - 2.1. Syndicats intercommunaux, établissements publics et autres organismes –
Désignation d'un délégué
- 3. Aménagement communal et environnement**
 - 3.1. Projet d'aménagement particulier « Am Faubourg », rue du Bois à Fingig – Vote
 - 3.2. Convention d'exécution en vue de la construction de dix maisons unifamiliales aux
105 et 125 à 141, rue de la Libération à Linger

Mairie :
24, rue de l'Eau
L - 4920 Bascharage

Adresse postale :
B.P. 50
L - 4901 Bascharage

- 3.3. Lotissement de la parcelle sise à Linger, 105 et 125 à 141, rue de la Libération (section BA de Linger - numéro cadastral 756/1938)
- 3.4. Lotissement des parcelles sises à Bascharage, 66-68, avenue de Luxembourg (section BC de Bascharage - numéros cadastraux 999/3989 et 999/8315)
- 4. Finances communales**
 - 4.1. Fixation du taux d'impôt commercial 2023
 - 4.2. Fixation des taux de l'impôt foncier 2023
- 5. Enseignement**
 - 5.1. Enseignement fondamental – Organisation scolaire provisoire 2022/2023
- 6. Règlementation communale**
 - 6.1. Modification du règlement général de la circulation de la commune de Käerjeng
 - 6.2. École de musique – Participation aux frais des cours et stages de musique – 2/836/706160/99001 - Fixation des droits d'inscription de l'école de musique à partir de la rentrée scolaire 2022/2023
- 7. Patrimoine communal**
 - 7.1. Acte notarié – Cession gratuite d'un trottoir à Hautcharage au lieu-dit « rue Jean-Pierre Origer »
 - 7.2. Acte notarié – Cession gratuite d'un trottoir à Clemency au lieu-dit « rue des Jardins »
 - 7.3. Acte notarié – Échange de terrains à Fingig au lieu-dit « rue Nicolas Margue »
- 8. Personnel communal**
 - 8.1. Création d'un poste de fonctionnaire communal à tâche complète du groupe de traitement B1, sous-groupe administratif, pour les besoins du Service écologique
- 9. Commissions consultatives**
 - 9.1. Désignation d'un secrétaire à la commission des affaires culturelles
 - 9.2. Remplacement d'un membre à la commission des affaires culturelles
 - 9.3. Remplacement d'un membre à la commission de la cohésion sociale
 - 9.4. Remplacement d'un membre à la commission des bâtisses
- 10. Règlements temporaires de la circulation édictés par le conseil communal**
- 11. Règlements temporaires de la circulation édictés par le collège des bourgmestre et échevins – Confirmation**
- 12. Questions et réponses**

Séance à huis clos

13. Enseignement

- 13.1. Proposition de réaffectation au premier poste à tâche complète vacant au cycle 1 à partir de l'année scolaire 2022/2023
- 13.2. Proposition de réaffectation au deuxième poste à tâche complète vacant au cycle 1 à partir de l'année scolaire 2022/2023
- 13.3. Proposition de réaffectation au poste à tâche partielle (75%) vacant au cycle 1 à partir de l'année scolaire 2022/2023
- 13.4. Proposition de réaffectation au poste de surnuméraire à tâche complète vacant au cycle 1 à partir de l'année scolaire 2022/2023
- 13.5. Proposition de réaffectation au premier poste de surnuméraire à tâche complète vacant aux cycles 2 à 4 pour l'année scolaire 2022/2023
- 13.6. Proposition de réaffectation au deuxième poste de surnuméraire à tâche complète vacant aux cycles 2 à 4 pour l'année scolaire 2022/2023
- 13.7. Proposition de réaffectation au troisième poste de surnuméraire à tâche complète vacant aux cycles 2 à 4 pour l'année scolaire 2022/2023
- 13.8. Proposition de réaffectation au poste à tâche partielle (75%) vacant aux cycles 2 à 4 à partir de l'année scolaire 2022/2023
- 13.9. Proposition de réaffectation au poste d'accueil à tâche complète vacant aux cycles 2 à 4 pour l'année scolaire 2022/2023
- 13.10. Proposition de réaffectation au poste d'accueil à tâche partielle (50% vacant aux cycles 2 à 4 pour l'année scolaire 2022/2023
- 13.11. Proposition de réaffectation au poste de remplaçant permanent à tâche complète vacant aux cycles 2 à 4 pour l'année scolaire 2022/2023
- 13.12. Proposition de réaffectation au poste de remplaçant permanent à tâche partielle (50% vacant aux cycles 2 à 4 pour l'année scolaire 2022/2023
- 13.13. Proposition de réaffectation au poste de surnuméraire à tâche complète vacant aux cycles 2 à 4 à partir de l'année scolaire 2022/2023
- 13.14. Proposition de réaffectation au poste de surnuméraire à tâche partielle (50%) vacant aux cycles 2 à 4 à partir de l'année scolaire 2022/2023
- 13.15. Proposition de réaffectation au poste « projet » à tâche complète vacant aux cycles 2 à 4 pour l'année scolaire 2022/2023



14. Personnel communal

14.1. Nomination définitive d'un secrétaire communal

Séance publique

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Le conseiller Nico Funck est excusé pour la séance d'aujourd'hui.

1. Communications du collège des bourgmestre et échevins

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Pour commencer la séance d'aujourd'hui, je voudrais vous présenter une nouvelle collaboratrice du Secrétariat général. Madame Lynn Ries a sa première journée de travail avec nous aujourd'hui et s'occupera des dossiers juridiques de la Commune.

Lundi dernier, une délégation de la commune de Käerjeng a rencontré les ministres de la Mobilité, de l'Économie et de l'Environnement, dans le cadre du projet de contournement de Bascharage. Je propose que les détails soient discutés lors de la séance de travail qui suit la séance du conseil communal d'aujourd'hui, car je pense qu'il est prématuré d'en parler publiquement.

Les collègues du LSAP nous avaient adressé deux courriers concernant l'augmentation du trafic et les excès de vitesse au CR11 à Hautcharage et à Linger. Nous avons transmis ces courriers au commissaire de Police avec lequel le collège des bourgmestre et échevins a des entrevues régulières.

Je tiens à signaler au conseil communal que la fête du bouquet dans la nouvelle salle des fêtes de Clemency aura lieu vendredi prochain à 11h30. Le 17 juin aura lieu la traditionnelle fête des résidents de 75 ans. Deux jours plus tard, il y aura un « Thé dansant » et le 18 juillet le « Käerjenger Kannersummer » débutera. Jusqu'au 26 août, l'accent est mis sur les enfants de notre Commune.

2. Politique

2.1. Syndicats intercommunaux, établissements publics et autres organismes – Désignation d'un délégué

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Suite à la démission de Monsieur Jean-Marie Bruch du conseil communal, le poste de représentant de la commune de Käerjeng au sein du syndicat « HPM-A » est à pourvoir. En principe, le conseil d'administration de ce syndicat se réunit une fois par an, le syndicat étant toujours propriétaire d'un immeuble qui n'a pas encore été vendu au « CHEM » après plus de dix ans.

Nous vous proposons de nommer Monsieur Christian Kirwel à ce poste.

Approbation unanime.

3. Aménagement communal et environnement

3.1. Projet d'aménagement particulier « Am Faubourg », rue du Bois à Fingig – Vote

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Pour la présentation de ce projet d'aménagement dans la « rue du Bois » à Fingig, je laisse à Madame Juttel la parole pour nous expliquer les détails. Je vous rappelle que lors de l'élaboration du plan d'aménagement général, nous avons décidé ne pas nous lancer dans certains projets, dont celui-ci. Faute de soutien de la part du Ministère de l'Environnement, nous avons alors intégré ces projets dans le nouveau « PAG » afin d'éviter toute demande d'indemnisation.

Ce projet d'aménagement est bien avancé dans la planification. Il s'agit du dernier grand projet prévu dans le plan d'aménagement général à Fingig.

Madame Carole JUTTEL (architecte communale) : Le plan général d'aménagement ne prévoit que des maisons unifamiliales à cet endroit. Un côté de la « rue du Bois » est déjà achevé. 16 ou 17 maisons doivent encore être construites sur le côté opposé.

La route va être élargie. Par conséquent, une butte va être enlevée pour que les entrées des futurs garages soient au niveau de la rue. À l'extrémité nord, un rond-point avec 5 places de stationnement public sera créé, puisqu'il s'agit d'un cul-de-sac. On a veillé à ce que le projet s'intègre au mieux au terrain.

Le 9 février 2022, le collège des bourgmestre et échevins s'est prononcé sur la conformité du projet d'aménagement général. L'avis public n'a donné lieu à aucune plainte. Le rapport du Service d'évaluation de l'État nous est parvenu le 8 mars. Nous avons l'intention de donner suite à certaines remarques formulées dans ce rapport. Par exemple, une maison se rapprochera un peu de la rue pour obtenir une finition visuelle. Nous avons apporté des corrections mineures au texte et aux graphiques qui n'affectent pas le projet lui-même. Le service d'évaluation avait proposé que les maisons jumelées aient des toits à pignon et que les maisons individuelles aient des toits plats. Cependant, nous ne voulons pas suivre ce conseil et laisser ce choix aux propriétaires futurs.

Dans un projet d'aménagement particulier, jusqu'à 25% de la superficie est généralement attribuée à la Commune. Dans ce cas, cependant, il n'est que d'environ 3 %. La Commune renonce à l'indemnisation et s'est mise d'accord avec l'entrepreneur et les propriétaires qu'ils assumeront les coûts des infrastructures routières, y compris la surface et le trottoir.

Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP) : La route présente une pente assez raide. Nous nous sommes donc demandé si les différents terrains devraient éventuellement être sécurisés par des murs de soutènement.

Madame Carole JUTTEL (architecte communale) : Il a été vérifié pour chaque parcelle où un mur de soutènement devrait être prévu. L'arrière des parcelles sera conçu de manière à ce que la pente soit déformée d'une parcelle à l'autre afin de ne pas avoir à y construire de murs de soutènement.

Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP) : Comment sera réglementé ensuite le stationnement dans cette rue ?

Madame Carole JUTTEL (architecte communale) : La chaussée sera entièrement élargie. Nous sommes dans une zone 30 km/h où le stationnement est permis des deux côtés de la rue. Les cinq places de parking publiques et le fait que chaque nouvelle maison dispose d'une entrée de garage devraient en fait suffire.

Conseiller Arsène RUCKERT (LSAP) : Faut-il renouveler le canal ? Il s'agit d'un terrain important qui va être scellé.

Madame Carole JUTTEL (architecte communale) : L'Administration de la gestion des eaux a prescrit un canal d'eaux pluviales, qui est ensuite raccordé au réseau d'eaux pluviales en partie basse. L'eau doit être étranglée dans le canal.

Conseiller Guy SCHOLLER (CSV) : Si le stationnement est autorisé des deux côtés, il sera difficile pour les agriculteurs d'accéder aux zones agricoles avec les machines larges.

Madame Carole JUTTEL (architecte communale) : Toute la rue va être élargie avec un trottoir supplémentaire. S'il est nécessaire de n'autoriser le stationnement que d'un côté de la rue, cela pourra toujours être adopté.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Je pense que nous devrions transmettre cette question à la Commission de la mobilité. Je voudrais remercier Madame Juttel pour tout le travail qu'elle a fourni dans ce dossier difficile. Le projet faisait partie du plan d'aménagement général de Clemency de 1986, nous ne pouvions donc pas simplement l'abandonner. Il s'agissait de concevoir le projet de la meilleure façon possible, et Madame Juttel a pu le faire grâce à la collaboration de l'entreprise en construction.

Approbation unanime.

3.2. Convention d'exécution en vue de la construction de dix maisons unifamiliales aux 105 et 125 à 141, rue de la Libération à Linger

3.3. Lotissement de la parcelle sise à Linger, 105 et 125 à 141, rue de la Libération (section BA de Linger - numéro cadastral 756/1938)

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Les deux points que Madame Juttel va présenter ensemble concernent la construction de dix maisons dans la « rue de la Libération » à Linger, qui auront les numéros 105 et 125 à 141.

Madame Carole JUTTEL (architecte communale) : Il s'agit du domaine communément appelé « Domaine de Linger ». Les hangars qui s'y trouvaient ont depuis été démolis. Dix maisons unifamiliales seront construites. L'entreprise de construction cède une surface à la Commune, ce qui permettra la création d'un trottoir de trois mètres de large, qui pourra servir de trottoir et de piste cyclable si nécessaire. Étant donné que les raccordements doivent encore être posés, il a été convenu dans la convention que toute la surface de la route devant les maisons serait renouvelée. Si possible, les réseaux souterrains seront posés sous la chaussée. Seul le canal d'eau de pluie sera drainé vers l'arrière via la propriété communale dans la Chiers.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Pendant des années, cet endroit a été une horreur dans le village de Linger. Beaucoup d'activités ont eu lieu dans les anciens hangars, dont certaines étaient certainement illégales. Nous nous sommes rapidement mis d'accord avec les propriétaires actuels sur le projet d'aménagement à prévoir. Une condition pour nous était la démolition des hangars. De plus, nous avons voulu acquérir les espaces verts, qui n'étaient pas pertinents pour le projet d'aménagement, à un prix acceptable, et ce qui a finalement fonctionné.

Le projet lui-même est conforme au plan d'aménagement général et donnera à Linger une entrée propre en direction de Pétange. La zone adjacente jusqu'aux courts de tennis a été

considérée comme un site possible pour la construction de la caserne des pompiers. Entre-temps, cependant, le sujet a été résolu, car un meilleur emplacement a été trouvé.

Point 3.2. : Approbation unanime.

Point 3.3. : Approbation unanime.

3.4. Lotissement des parcelles sises à Bascharage, 66-68, avenue de Luxembourg (section BC de Bascharage - numéros cadastraux 999/3989 et 999/8315)

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : La dernière demande de lotissement à l'ordre du jour d'aujourd'hui concerne « l'avenue de Luxembourg ». Lors de l'élaboration du plan d'aménagement général, nous avons convenu qu'il fallait construire plus densément à certains endroits pour pouvoir construire moins densément à d'autres endroits. Il n'est donc pas étonnant que sur cette avenue de plus en plus de maisons unifamiliales disparaissent au profit de résidences, et que cette rue ait un nouvel aspect dans les années à venir.

Madame Carole JUTTEL (architecte communale) : Nous sommes ici à l'angle de la « rue du Stade ». Les maisons numéros 66 et 68 vont être démolies pour faire place à un immeuble d'habitation de 6 logements et un de 3 logements et un bureau. Les deux bâtiments partageront un sous-sol.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Le projet est conforme à notre « PAG », de sorte que le conseil communal n'a d'autre choix que de l'approuver.

Conseiller Joseph HAMES (CSV) : Je voulais juste mentionner que les deux maisons étaient la maison de mon enfance et la maison de mes grands-parents. Permettez-moi de vous demander si le nouveau bâtiment de la « rue du Stade » devra avoir une certaine distance du trottoir.

Madame Carole JUTTEL (architecte communale) : Oui, c'est bien le cas.

Approbation unanime.

4. Finances communales

4.1. Fixation du taux d'impôt commercial 2023

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Le collège des bourgmestre et échevins propose de laisser le taux de l'impôt commercial à 350% pour l'année à venir.

Approbation unanime.

4.2. Fixation des taux de l'impôt foncier 2023

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Concernant l'impôt foncier, nous souhaitons également maintenir les taux inchangés pour 2023.

Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP) : Comme on le sait, nous avons souvent critiqué le fait que la taxe B6 ne soit pas appliquée aux surfaces directement constructibles. Sur la base de ce raisonnement, nous votons contre les taux de l'impôt foncier.

Approbation par 9 voix pour (CSV, déi gréng) et 5 voix contre (LSAP).

5. Enseignement

5.1. Enseignement fondamental – Organisation scolaire provisoire 2022/2023

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : L'organisation scolaire provisoire pour la rentrée prochaine nous est présentée par Madame Carmen Meysembourg.

Madame Carmen MEYSEMBOURG (Service enseignement) : Aujourd'hui, le conseil communal vote également le plan d'encadrement périscolaire avec l'organisation scolaire provisoire, car cela fait partie intégrante de l'organisation scolaire. Le soi-disant « PEP » réglemente la coopération entre les écoles et les structures d'accueil et est à peu près inchangé par rapport à l'année précédente. Le PDS, c'est-à-dire le plan de développement des établissements scolaires, a été approuvé l'an dernier pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'année scolaire 2023/2024.

Concernant l'organisation scolaire provisoire, il faut d'abord noter que l'indice social de notre Commune pour le calcul du quota a légèrement augmenté, de sorte que nous avons globalement un peu plus d'heures d'enseignement que l'année précédente. Au total, cela représente un contingent de 1.551 heures.

À Bascharage, les 1.147 heures se répartissent comme suit : 24 élèves fréquentent le précoce, 160 élèves sont répartis dans 10 classes du cycle 1 et 442 élèves sont répartis dans 27 classes des cycles 2-4. Le nombre moyen d'élèves par classe varie de 15 à 17 aux cycles 1 à 4.

Les 404 heures d'enseignement à Clemency sont réparties comme suit : une classe précoce de 14 enfants, 3 classes du cycle 1 pour 66 élèves et 10 classes des cycles 2 à 4 pour 144 élèves au total. Dans les cycles 2.1 et 3.1, il y a une classe de 20 élèves chacune, tandis que les classes restantes comptent chacune entre 11 et 13 élèves. Dans les classes du précoce, une quatrième classe nous sera éventuellement accordée.

En plus du quota de 1.551 heures d'enseignement, le ministère de l'Éducation nous accorde 34 heures supplémentaires pour les enfants à besoins spécifiques, 46 heures pour les cours « accueil », également 46 heures pour les remplaçants permanents, 23 heures pour le projet SOLINA et 5 heures pour « l'appui pédagogique », soit un total de 1.705 heures. Parmi

celles-ci, 1.336 heures sont garanties par le personnel actuellement disponible, 369 heures restent à pourvoir. 304 heures d'enseignement ont été annoncées sur la première liste du ministère, les postes correspondants seront traités à huis clos lors de la séance d'aujourd'hui.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Je voudrais ajouter quelques commentaires. Le système scolaire de Käerjeng est sur le point de changer. D'une part, nous avons environ 50 étudiants de plus que l'année précédente, en raison de lotissements nouvellement créés. D'autre part, nous avons une structure permanente pour les réfugiés à Bascharage et le projet SOLINA à Clemency. Je tiens à remercier les deux présidents des comités d'écoles, Madame Sandy Weiler et Monsieur Tom Legil, pour leur analyse concernant la capacité de nos infrastructures scolaires pour l'accueil d'enfants réfugiés.

Il y a eu des discussions relativement animées cette année concernant l'organisation scolaire à Clemency. L'équipe pédagogique s'était mise d'accord sur une bonne organisation, mais la direction de l'enseignement avait une vision différente de la conception des cours. Après de longues discussions, le directeur a fini par céder.

Conseillère Mireille DUPREL (LSAP) : La présentation de Madame Meysembourg a déjà répondu à toutes nos questions. Merci à tous ceux qui ont participé à la mise en place de l'organisation scolaire de cette année. Nous sommes conscients du travail consacré chaque année.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Cette année a été particulièrement chargée de travail. C'est pourquoi nous remercions toutes les personnes impliquées.

Conseillère Anne KIHN (déi gréng) : Nous tenons également à remercier toutes les personnes impliquées. Au vu du nombre croissant d'élèves, je voudrais demander dans quelle mesure nous avons encore des places libres dans nos structures scolaires et maisons relais.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Notre bâtiment scolaire peut accueillir encore plus d'élèves. L'accueil des enfants est une autre affaire. Nos maisons relais fonctionnent à plein régime. Cependant, une Commune de notre taille ne peut pas construire plus d'une maison relais par législature. Avec l'achèvement de la nouvelle école avec maison relais à Bascharage, nous augmenterons notre capacité de 140 places dans l'année à venir. Pour de nombreuses personnes, la gratuité de la garde d'enfants est synonyme d'un certain droit au service. Cependant, nous ne pouvons pas prendre en charge plus d'enfants que nos structures ne le permettent, même si notre personnel met tout en œuvre pour accueillir le plus d'enfants possible. Nous essayons d'utiliser les locaux de l'école pour les besoins des maisons relais pendant les vacances scolaires, afin d'augmenter la capacité au maximum.

Echevine Josée-Anne SIEBENALER-THILL (déi gréng) : Il ne faut pas oublier que de plus en plus d'enfants sont dépendants d'encadrement spécifique. Par conséquent, même dans les écoles, l'espace est parfois rare.

Approbaton unanime.

6. Règlementation communale

6.1. Modification du règlement général de la circulation de la commune de Käerjeng

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Les modifications à apporter au règlement général de la circulation vont nous être expliquées par Monsieur Alain Blasen.

Monsieur Alain BLASEN (ingénieur communal) : Ce sont quelques changements qui résultent d'une analyse des places de stationnement dans la commune de Käerjeng. L'offre pour les stationnements de courte durée doit être augmentée à certains points en limitant les places de stationnement à une durée de stationnement maximale de deux heures. C'est le cas au cimetière de Bascharage, où nous disposons de 5 places de parking pour le stationnement de courte durée. De même, 7 places de parking supplémentaires sur le parking derrière l'église de Bascharage seront limitées à deux heures pour accueillir les

visiteurs de l'école de musique. Sur « l'avenue de Luxembourg », à proximité de la BCEE, 6 places de stationnement le long de la rue sont également limitées à deux heures, ce dont les commerces en profiteront. Pour des raisons de cohérence, la « rue de l'Eglise » à Bascharage sera fermée aux véhicules de plus de 3,5 tonnes. À Clemency, la « rue de Sélange » devient une zone 30 km/h à partir de l'intersection avec la « rue de l'Eglise », de sorte que la limitation de vitesse s'applique également le long de la cour d'école.

Toutes ces modifications ont été approuvées par la commission de la mobilité.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : La quasi-totalité de ces modifications ont déjà été discutée en séance du conseil communal, et certaines sont basées sur des questions des conseillers communaux.

Approbatation unanime.

6.2. École de musique – Participation aux frais des cours et stages de musique – 2/836/706160/99001 - Fixation des droits d'inscription de l'école de musique à partir de la rentrée scolaire 2022/2023

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Suite à la nouvelle situation légale concernant les cours de musique, il est désormais nécessaire d'adapter la tarification. Les responsables des différentes écoles de musique en ont discuté. Notre chargé de direction Steve Humbert va nous expliquer quelles conclusions ont été tirées.

Monsieur Steve HUMBERT (chargé de direction Käerjenger Musekschoul) : Nous ouvrons un nouveau chapitre dans l'éducation musicale. La gratuité s'applique aux étudiants jusqu'à l'âge de 18 ans et pour l'enseignement de base, c'est-à-dire jusqu'à la fin du premier cycle. Les cours seront alors facturés à un tarif maximum de 100 €.

La nouvelle législation est certainement à saluer. À l'heure actuelle, nous ne voyons aucun impact sur les inscriptions pour l'année scolaire à venir. À l'instant des structures scolaires

et d'accueil, notre école de musique ne peut accueillir qu'un nombre limité d'élèves. Nous avons presque atteint notre limite, et il faut dire que les cours de musique ne sont pas une question de quantité, mais de qualité.

Après l'entrée en vigueur de la nouvelle législation, les directeurs des neuf écoles de musique régionales ont fait une analyse et ont fait le constat que la gratuité des cours pour les étudiants de musique dans le sud du pays n'a pas beaucoup changé, car les frais d'inscription ne sont de toute façon pas très élevés dans la plupart des cas. Nous avons rapidement convenu que les étudiants jusqu'à l'âge de 26 ans devraient se voir offrir le tarif étudiant s'ils viennent d'une des communes conventionnées. Toutes les autres personnes âgées de plus de 18 ans se verront facturer des frais d'inscription de 100 €.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Merci pour l'explication détaillée. Il me semble important que les neuf écoles de musique régionales appliquent les mêmes règles.

Approbaton unanime.

7. Patrimoine communal

7.1. Acte notarié – Cession gratuite d'un trottoir à Hautcharage au lieu-dit « rue Jean-Pierre Origer »

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Madame Françoise Stoll cède à la Commune un trottoir de 0,19 are.

Approbaton unanime.

7.2. Acte notarié – Cession gratuite d'un trottoir à Clemency au lieu-dit « rue des Jardins »

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : À Clemneny, la société « ROSS 128 S.à r.l. » cède à la Commune un trottoir de 0,33 are, qui sera également intégré à la « rue des Jardins ».

Approbation unanime.

7.3. Acte notarié – Échange de terrains à Fingig au lieu-dit « rue Nicolas Margue »

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Dans le cadre du lotissement « Am Maeschbommert » à Fingig, la Commune échange plusieurs petits terrains avec la société OLOS FUND SCA, SICAV-FIS, et perçoit une indemnité de 3 600 €.

Approbation unanime.

8. Personnel communal

8.1. Création d'un poste de fonctionnaire communal à tâche complète du groupe de traitement B1, sous-groupe administratif, pour les besoins du Service écologique

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Ces dernières années, il y a eu quelques difficultés au Service écologique de la Commune en raison de quelques changements de personnel. Comme solution temporaire, nous avons renforcé le Service avec un agent qui effectue une partie du travail quotidien. Cependant, comme cette personne prendra sa retraite dans les années à venir, et compte tenu des demandes toujours croissantes à satisfaire, le collège des bourgmestre et échevins est arrivé à la conclusion que le Service écologique devrait être renforcé avec un deuxième poste. Nous proposons donc de créer un poste de fonctionnaire dans le groupe de traitement B1.

Approbation unanime.

9. Commissions consultatives

9.1. Désignation d'un secrétaire à la commission des affaires culturelles

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Suite à la démission de l'ancienne présidente, Madame Venemany Schon-Vilay, l'ancienne secrétaire, Madame Fabienne Braun-Sassel, prend la présidence. Le collège des bourgmestre et échevins propose que l'employé communal Vincent Braun soit nommé secrétaire de la commission des affaires culturelles.

Approbation unanime.

9.2. Remplacement d'un membre à la commission des affaires culturelles

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Comme déjà mentionné, Madame Venemany Schon-Vilay démissionne de la commission des affaires culturelles. Les collègues du parti déi gréng proposent de la remplacer par Monsieur Guy Beck.

Par ailleurs, le parti CSV propose de remplacer Madame Angela Remesch par Madame Christiane Frisch-Erpelding.

Approbation unanime.

9.3. Remplacement d'un membre à la commission de la cohésion sociale

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Au sein de la commission de la cohésion sociale, déi gréng souhaite remplacer Madame Schon-Vilay par Monsieur Carlo Calamida.

Approbation unanime.

9.4. Remplacement d'un membre à la commission des bâtisses

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Enfin, il faut encore remplacer Monsieur Jean-Marie Bruch au sein de la commission des bâtisses. Le parti CSV propose Monsieur Christian Kirwel comme nouveau membre de la commission.

Approbation unanime.

10. Règlements temporaires de la circulation édictés par le conseil communal

11. Règlements temporaires de la circulation édictés par le collège des bourgmestre et échevins – Confirmation

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Les conseillers communaux ont pu voir le détail de ces points. Des explications supplémentaires ne sont pas nécessaires.

Point 10.1. : Approbation unanime.

Point 10.2. : Approbation unanime.

12. Questions et réponses

Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP) : J'ai constaté que des travaux sont en cours le long de l'entrée de l'autoroute au « Biff » à Bascharage. Auriez-vous des détails à ce sujet ?

Echevin Frank PIRROTTE (CSV) : La société Creos pose une nouvelle ligne d'alimentation électrique en direction de Niederkorn. Reste cependant la question du tracé de la ligne sous « l'avenue de Luxembourg ». Dans tous les cas, une fermeture complète de la route n'est pas recommandée.

Conseillère Anne KIHN (déi gréng) : Savez-vous quelque chose sur la durée des travaux ?

Echevin Frank PIRROTTE (CSV) : Je n'ai pas d'information concernant la durée des travaux.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Je dois dire qu'on voit de plus en plus souvent que l'État planifie des travaux sans même en informer la Commune.

Conseiller Patrick CIUCA (LSAP) : À la sortie de la « cité Charles de Gaulle » vers le « boulevard JF Kennedy », le marquage interdisant le stationnement le long de la chaussée n'est plus visible en raison de travaux routiers. Ce marquage devrait être redessiné, car les voitures en stationnement obstruent la vue des usagers de la route sortant de la cité.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Nous allons transmettre cette remarque à notre équipe technique.

Conseiller Patrick CIUCA (LSAP) : On a le même problème à Fingig. La sortie du nouveau lotissement « am Meschbommert » n'est pas facile. Serait-il possible de mettre un miroir pour améliorer la visibilité ?

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : La « rue Nicolas Margue » est une route nationale. Nous ne pouvons que soumettre une demande auprès de l'Administration des ponts et chaussées.

Conseiller Patrick CIUCA (LSAP) : Maintenant qu'il y a quelques places de parking de courte durée au cimetière de Bascharage, je propose de faire la même chose pour deux emplacements au cimetière de Clemency.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Nous allons soumettre la demande à la commission de la mobilité.

Conseiller Guy SCHOLLER (CSV) : Qu'en est-il des chênes plantés le long du lotissement « am Maeschbommert » ? Ceux-ci auraient dû être transplantés il y a un an.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : En effet, le garde-forestier avait proposé une autre solution. Nous allons nous informer auprès de Monsieur Marc Gengler.

Séance à huis clos

13. Enseignement

13.1. Proposition de réaffectation au premier poste à tâche complète vacant au cycle 1 à partir de l'année scolaire 2022/2023

Conformément aux dispositions de la loi communale en vigueur, ce point est traité à huis clos.

13.2. Proposition de réaffectation au deuxième poste à tâche complète vacant au cycle 1 à partir de l'année scolaire 2022/2023

Conformément aux dispositions de la loi communale en vigueur, ce point est traité à huis clos.

13.3. Proposition de réaffectation au poste à tâche partielle (75%) vacant au cycle 1 à partir de l'année scolaire 2022/2023

Conformément aux dispositions de la loi communale en vigueur, ce point est traité à huis clos.

13.4. Proposition de réaffectation au poste de surnuméraire à tâche complète vacant au cycle 1 à partir de l'année scolaire 2022/2023

Conformément aux dispositions de la loi communale en vigueur, ce point est traité à huis clos.

13.5. Proposition de réaffectation au premier poste de surnuméraire à tâche complète vacant aux cycles 2 à 4 pour l'année scolaire 2022/2023

Conformément aux dispositions de la loi communale en vigueur, ce point est traité à huis clos.

13.6. Proposition de réaffectation au deuxième poste de surnuméraire à tâche complète vacant aux cycles 2 à 4 pour l'année scolaire 2022/2023

Conformément aux dispositions de la loi communale en vigueur, ce point est traité à huis clos.

13.7. Proposition de réaffectation au troisième poste de surnuméraire à tâche complète vacant aux cycles 2 à 4 pour l'année scolaire 2022/2023

Conformément aux dispositions de la loi communale en vigueur, ce point est traité à huis clos.

13.8. Proposition de réaffectation au poste à tâche partielle (75%) vacant aux cycles 2 à 4 à partir de l'année scolaire 2022/2023

Conformément aux dispositions de la loi communale en vigueur, ce point est traité à huis clos.

13.9. Proposition de réaffectation au poste d'accueil à tâche complète vacant aux cycles 2 à 4 pour l'année scolaire 2022/2023

Conformément aux dispositions de la loi communale en vigueur, ce point est traité à huis clos.

13.10. Proposition de réaffectation au poste d'accueil à tâche partielle (50% vacant aux cycles 2 à 4 pour l'année scolaire 2022/2023

Conformément aux dispositions de la loi communale en vigueur, ce point est traité à huis clos.

13.11. Proposition de réaffectation au poste de remplaçant permanent à tâche complète vacant aux cycles 2 à 4 pour l'année scolaire 2022/2023

Conformément aux dispositions de la loi communale en vigueur, ce point est traité à huis clos.

13.12. Proposition de réaffectation au poste de remplaçant permanent à tâche partielle (50% vacant aux cycles 2 à 4 pour l'année scolaire 2022/2023

Conformément aux dispositions de la loi communale en vigueur, ce point est traité à huis clos.

13.13. Proposition de réaffectation au poste de surnuméraire à tâche complète vacant aux cycles 2 à 4 à partir de l'année scolaire 2022/2023

Conformément aux dispositions de la loi communale en vigueur, ce point est traité à huis clos.

13.14. Proposition de réaffectation au poste de surnuméraire à tâche partielle (50%) vacant aux cycles 2 à 4 à partir de l'année scolaire 2022/2023

Conformément aux dispositions de la loi communale en vigueur, ce point est traité à huis clos.

13.15. Proposition de réaffectation au poste « projet » à tâche complète vacant aux cycles 2 à 4 pour l'année scolaire 2022/2023

Conformément aux dispositions de la loi communale en vigueur, ce point est traité à huis clos.

14. Personnel communal

14.1. Nomination définitive d'un secrétaire communal



Conformément aux dispositions de la loi communale en vigueur, ce point est traité à huis clos.

Fin de la séance : 10h00